

# Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient

Vendeuvre sur Barse  
Le 15 septembre 2010



Madame, Monsieur,

Que faire des flacons ou bidons en plastique sur lesquels les pictogrammes suivants apparaissent ?



F - Facilement inflammable



N - Dangereux pour l'environnement



Xn - Nocif



C - Corrosif

Il ne faut pas en tenir compte. Les règles de tri ne sont pas liées aux pictogrammes de dangerosité.

**Pour vous y retrouver, une règle simple :**

- Mettre dans le sac/bac jaune les flaconnages de **produits d'entretien quotidien** (javel, alcool ménager...)



Mettre les pistolets et systèmes « pousoir » de votre flacon avec les ordures ménagères

- Emmener à la déchetterie les flaconnages de **produits d'entretien ponctuel** (soude, acide chlorhydrique, pesticides de *jardin*, ...)



**Offrez une seconde vie à vos déchets, avec le SIED, triez !**

SIED MTO - 15, rue de la Côte d'Or - 10140 VENDEUVRE SUR BARSE  
Tél. : 03 25 41 08 03 - Fax : 03 25 41 66 60 - E-mail : siedmto@orange.fr

Au quotidien triions malin !

## Infos déchetteries

Le **30 octobre 2010** nous passons en **heure d'hiver**. Comme chaque année, les déchetteries seront **fermées** le mercredi et les horaires d'ouverture des après-midi changent.

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
Brienne le Château				14h/17h				14h/17h			9h/12h	14h/17h
Lusigny sur Barse	9h/12h						9h/12h				9h/12h	14h/17h
Piney			9h/12h				9h/12h				9h/12h	
Vendeuvre sur Barse		14h/17h						14h/17h				14h/17h

## Evolution de la collecte en points de regroupement

Le SIEDMTO a adopté la création d'une nouvelle zone de taxation à un taux inférieur de l'ordre de 10 % aux communes qui ont opté pour la collecte en points de regroupement.

### 2007 : Année expérimentale

7 communes adhèrent à cette démarche :

Blaincourt sur Aube, Jessains, La Loge aux Chèvres, Maison des Champs, Pel et Der, Perthes les Brienne et Radonvilliers.

### 2008 : Mise en place de la nouvelle zone

Les 7 communes pilotes bénéficient d'un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) réduit de 10 %.

### 2009 : 10 communes supplémentaires

Chalette sur Voire, Chauffour les Bailly, Feuges, Laubressel, Maizières lès Brienne, Molins sur Aube, Montmartin le Haut, Précý Notre Dame, Saint Christophe Dodinicourt et Saint Léger sous Brienne.

### 2010 : 7 communes supplémentaires

Bétignicourt, Bossancourt, Bouy Luxembourg, Epagne, Hampigny, Rouilly Sacey et Vallentigny.

**Soit 30 % des communes adhérentes.**

**Offrez une seconde vie à vos déchets,  
avec le SIED, triez !**

Le Vice-président  
Chargé de la commission Communication,



C. BRANLE

Le Président,  
du SIED,



P. DYON

**SIEDMTO - 15, rue de la Côte d'Or - 10140 VENDEUVRE SUR BARSE**  
**Tél. : 03 25 41 08 03 - Fax : 03 25 41 66 60 - E-mail : siedmto@orange.fr**

